



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite : Finistere

Question écrite n° 9872

Texte de la question

M Joseph Gourmelon appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation de l'électronique dans le département du Finistère. L'évolution technologique des produits et des moyens de production, les gains de productivité, le développement des marchés de compensation, les coopérations prévisibles devraient entraîner des suppressions d'emplois dans les établissements ayant pour vocation la production. Quel avenir est donc réservé à ces centres de production et à ceux qui y travaillent lorsque ces établissements sont déjà situés dans des régions sous-industrialisées ? Quels sont les moyens d'intervention dont il dispose dans ce type de situation ? Il lui demande quelles mesures il envisage pour que les difficultés que l'on pressent aujourd'hui ne soient pas trop lourdes demain.

Texte de la réponse

Reponse. - Avec une progression moyenne annuelle du volume d'affaires de l'ordre de 5 p 100 en valeur soit un peu moins de 3 p 100 en monnaie constante, les industries informatiques et électroniques connaissent depuis plusieurs années une situation difficile. Cette situation s'inscrit dans un contexte mondial de ralentissement de la croissance des industries électroniques professionnelles, qui n'aura pas permis de compenser en termes d'emploi la poursuite des gains de productivité élevés de cette industrie (+ 5,5 p 100 en 1988, + 7 p 100 par an en moyenne entre 1981 et 1987). Ceux-ci sont liés à l'évolution des technologies qui diminue le recours à des activités telles que le câblage ou la mécanique. Le département du Finistère est touché par ce phénomène, et il est apparu que la solution de ces problèmes ne pouvait être recherchée dans un maintien à court terme d'emplois, qui ne ferait qu'aggraver la situation ultérieure, mais dans une diversification des activités, tant dans les établissements touchés qu'au sein du tissu économique local. De plus, la situation de l'industrie électronique est assez contrastée. Si les évolutions ont pu occasionner certaines diminutions d'effectifs chez Thomson-CSF-CEBM dans le Finistère, il faut signaler que le département a bénéficié de la croissance du marché des appareils téléphoniques privés. L'activité croissante des PMI du département, qui s'appuie sur des entreprises dynamiques, devrait permettre la constitution d'un tissu industriel porteur. Pour répondre à cette situation, de nombreux acteurs mènent des actions coordonnées. L'État et la région Bretagne ont encouragé le partenariat entre grands groupes industriels, centres de recherches et PMI en participant au financement du projet de la Collaboration Bretagne Image (CBI) et au montage de la Collaboration Bretagne Acoustique sous-marine (CBA). Avec l'appui de l'État, la ville de Brest poursuit les actions engagées dans le cadre de la naissance de la technopole de Brest, et l'action des groupes de travail « relations PMI-grands groupes » et « valorisation de la recherche » mérite d'être notée. Trois entreprises d'informatique et d'électronique en création dans cette technopole ont déjà bénéficié du soutien du contrat de plan État-région. Dans le domaine de l'électronique, l'État participe au soutien financier des études sur l'électronique marine, ainsi qu'à l'extension de l'École nationale supérieure de télécommunications de Brest et à l'implantation d'une antenne du centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT Electronique). Le dispositif de conversion mis en œuvre dès 1988 par l'État a bénéficié également de crédits au titre de la charte de développement de la région brestoise. Le fonds de redevelopment doté en 1988 de 4 MF de crédits du FIAT a été à nouveau abondé de 2 MF en 1989. Le

ministere de l'industrie et de l'aménagement du territoire a par ailleurs decide que la zone nord de la Bretagne beneficierait d'une dotation du fonds de redeveloppement industriel de 8 MF, destinee a financer la modernisation des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles activites. Les decisions prises concernent a ce jour dix entreprises du Nord-Finistere.

Données clés

Auteur : [M. Gourmelon Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9872

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 846